

PREFET DU NORD
PREFET DE L'OISE

Lille, le 11 janvier 2016

Cabinet du préfet de l'Oise
Affaire suivie par Géraldine REYMOND
Tél : 03.44.06.13.31

Mail : geraldine.reymond@oise.gouv.fr

Le préfet du Nord
Le préfet de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les porteurs de projets

**Objet : Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et les Conduites Addictives (MILDECA).
Appel à projets régional 2016**

Référence : Circulaire en date du 26 octobre 2015

Les graves conséquences de pratiques addictives et des trafics qui y sont liés constituent un problème majeur de santé et de sécurité publiques. La mobilisation de tous les acteurs dans le domaine de la prévention, des soins et de la réduction des risques, du respect de la loi ou de la lutte contre le trafic est indispensable pour être efficace.

L'année 2016 sera de ce fait toute particulière, puisque marquée par la création de la nouvelle région Nord Pas-de-Calais Picardie. Elle nécessitera une coordination autour d'objectifs communs tout en restant attentif aux problématiques locales qui devront conduire nos actions :

- prévenir les conduites addictives,
- renforcer la sécurité, la tranquillité publique et l'application de la loi,
- accompagner les populations les plus vulnérables,
- renforcer les actions de formation.

1- Priorités régionales de l'appel à projets 2016

En application de la circulaire de la MILDECA en date du 26 octobre 2015, la coordination départementale doit permettre de rationaliser les financements en recherchant les économies d'échelles. Un financement pluriannuel (deux ans maximum) pourra être envisagé pour des actions particulières ayant un retentissement régional important. Ces financements devront faire l'objet d'une convention entre le porteur de projet et le chef de projet régional.

Le partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs devra être renforcé et la cohérence avec l'appel à projets « Promotion de la santé » de l'Agence Régionale de Santé sera recherchée. Les actions cofinancées avec le Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance dans le cadre d'actions de lutte contre l'entrée dans le trafic de stupéfiants, de maintien de la tranquillité publique et de prévention de la récidive seront étudiées avec la plus grande attention.

Il conviendra également d'attirer l'attention de tous les organismes éligibles à l'agrément au titre du Service Civique sur la faculté accordée d'obtenir une subvention afin de renforcer la lutte contre les addictions et la réduction des risques en milieu universitaire et en milieu festif.

Afin d'accentuer la qualité et l'efficacité des actions menées, des évaluations pourront être mises en place, permettant ainsi de juger de l'opportunité de la poursuite de celles-ci.

2- Appel à projets du département de l'Oise pour l'année 2016

Le plan de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 est orienté vers les populations qui, pour des raisons sanitaires ou sociales, sont les plus exposées aux risques et aux dommages associés aux consommations de substances psychoactives.

Dans ce cadre, les publics prioritaires pour l'année 2016 sont les jeunes (scolarisés ou en cours de professionnalisation, les jeunes sous main de justice, en milieu festif, etc.), les femmes usagères de drogue, les populations les plus exposées, pour des raisons sanitaires ou sociales, et les populations en errance.

Conformément aux priorités inscrites dans le plan gouvernemental, les projets pour être soutenus doivent poursuivre l'un des trois objectifs suivants :

a. Prévenir les conduites addictives en particulier des jeunes

- réaliser des actions d'éducation à la santé et de prévention auprès des jeunes en milieu scolaire, universitaire et festif, notamment pour lutter contre le « binge drinking » (« alcoolisation ponctuelle importante »),
- réaliser des actions de formation auprès de ceux qui les encadrent, lorsqu'elles reposent sur le développement des compétences psychosociales des jeunes, particulièrement lorsque les parents y sont associés,
- lutter contre les conduites addictives dans les quartiers de la politique de la ville,
- prévenir les conduites addictives en milieu professionnel.

b. Renforcer la sécurité, la tranquillité publique et l'application de la loi

- prévenir la délinquance, la lutte contre le trafic local et l'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants,
- prévenir la consommation dans les établissements scolaires concernés par la vente de stupéfiants à leurs abords,
- favoriser l'alternative pédagogique aux poursuites et la prévention de la récidive,
- contrôler la vente de tabac et d'alcool aux mineurs,
- prévenir les conduites dopantes, lutter contre le trafic de médicaments ou de drogues de performance.

c. Soigner les populations les plus exposées et réduire les risques :

- développer le repérage précoce des jeunes en milieu scolaire, universitaire ou professionnel mais également dans le cadre de leurs activités de loisirs, qu'elles soient sportives ou festives,
- renforcer les consultations « jeunes consommateurs »,
- améliorer l'acceptabilité des actions de réduction des risques, notamment en favorisant les projets de médiation sociale au bénéfice des usagers et des habitants des zones de résidence concernées par les nuisances relevant de la consommation de drogue (« salles de consommation à moindre risque »).

En matière de communication, seuls les actions et outils de prévention (colloques, formations,...) sont de nature à être financés au titre de la MILDECA.

3- Dépôt, instruction et calendrier de l'appel à projets

Le dépôt des dossiers se fera via le site Internet <http://mildecagrandnord.org/> à compter du lundi 11 janvier 2016 et jusqu'au **vendredi 4 mars 2016 à 19h00**. Les organismes ayant déjà déposé un dossier en 2013, 2014 ou 2015 trouveront une procédure simplifiée pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais, les coordonnées et données administratives étant déjà enregistrées.

Les organismes de Picardie devront créer leur profil. A cet effet, une aide leur sera apportée par la société KEEO.

Les demandes de subvention devront être enregistrées et validées sur ce site Internet avant le **4 mars 2016 à 19 heures 00**, délai de rigueur au-delà duquel aucun dossier ne pourra être déposé. Vous êtes donc invités à déposer votre dossier au plus vite, sans attendre ce délai ultime et en anticipant toute difficulté de transmission et question de dernière minute préjudiciable à un bon enregistrement.

Pour toutes les actions 2016, j'attire votre attention sur l'obligation de fournir un **compte rendu financier** et un **bilan qualitatif** (fiches 6-1,6-2 et 6-3 du dossier Cerfa n°12156*03) à la fin de l'action, ainsi que **deux fiches d'évaluation** (annexe II et III) à remplir et envoyer aux services des préfectures concernés : une fiche avant le 31 décembre 2016 (pour les actions se déroulant sur l'année civile) et l'autre avant le 30 juin 2017 (pour les actions se déroulant sur l'année scolaire 2016/2017).

La Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) ne prenant en compte que les documents originaux signés, votre dossier sous format papier (en 2 exemplaires) devra être envoyé **avant le vendredi 18 mars 2016** (cachet de la Poste faisant foi) à :

- la préfecture de l'Oise - Cabinet du préfet – Bureau du cabinet - 1, place de la préfecture – 60022 BEAUVAIS cedex, pour les dossiers concernant le département de l'Oise.

Pour toute question relative à un projet dans l'Oise, merci de contacter Géraldine REYMOND au 03 44 06 13 31 ou par mail : geraldine.reymond@oise.gouv.fr.

Les dossiers de demande de subvention seront examinés en premier lieu par les comités d'instruction départementaux qui veilleront au respect des règles d'éligibilité aux subventions MILDECA, et aux orientations régionales et nationales 2016. Pour les actions bénéficiant d'un soutien financier depuis trois ans, le comité d'engagement procédera à une évaluation en profondeur de l'efficacité du projet et des résultats atteints au cours des trois précédents exercices.

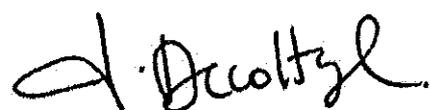
Un comité d'engagement, présidé par le directeur de cabinet du préfet du Nord, chef de projet régional, se réunira courant avril 2016 pour arrêter la liste des projets retenus et financés. Vous recevrez alors rapidement une première notification par mail vous indiquant l'acceptation, le refus ou l'acceptation sous condition de modification de votre dossier.

J'appelle votre attention sur le fait qu'en cas d'acceptation sous condition (montant inférieur à celui demandé), afin de pouvoir bénéficier de la subvention annoncée, vous devrez impérativement sous huit jours :

- corriger et valider votre dossier sur l'interface de la MILDECA ;
- envoyer, en format papier (en 2 exemplaires), le tableau financier de la fiche projet et la fiche 3-2 du CERFA corrigés.

Je vous remercie par avance de votre investissement et compte sur votre dynamisme et votre esprit d'innovation pour contribuer efficacement à la lutte contre les dépendances en région Nord-Pas-de-Calais- Picardie.

La directrice de Cabinet
du Préfet de l'Oise
Chef de projet MILDECA départemental



Fabienne DECOTTIGNIES

Le directeur de Cabinet
du Préfet du Nord
Chef de projet MILDECA régional



Philippe MALIZARD